

ANT. GOSSELIN

M. 12. Le dix huit juin milles huit cent cinquante, après la publication de trois bans de fiducie mariage faite au prêtre de nos messes par Stoney voissiales, entre Frédéric ~~de~~ ^{et} Soucy cultivateur et de cette Paroisse, fils majeur de Joseph Soucy, Anglais cultivateur et de Victoire Mansrol, de la paroisse de St. Basile, d'une part; et Anglaise que Violet fille mineure de Stoney voissiale Violet cultivateur et de Marie Anne Mansrol, de cette Paroisse, d'autre part; ne s'étant découvert nul autre empêchement que celui du trois au huiième et du quatre au quatrième degré de consanguinité, dont nous avons dispété en faveur des pouvoirs extraordinaires à nous accordés par Monseigneur William Dollard Evêque du diocèse de Brunswick en vertu d'un brevet a lui accordé et décerné, et daté 2 octobre, 1842, Nous Frère Guérard soussigné avons reçu leur mutuel consentement de mariage et leur avons donné la béniction nuptiale en présence de fiducie Mansrol, et de Désiré Violet qui ainsi que les époux ont déclaré ne savoir signer un mot interigne bon.

R. J. , ANT. GOSSELIN